

Treize éoliennes qui ne font pas l'unanimité

Energies renouvelables

Entre oppositions et souhait du gouvernement d'accélérer la production d'énergies renouvelables, les implantations de nouveaux parcs éoliens ne font jamais l'unanimité. Alors que la préfecture de la Corrèze vient de valider deux projets permettant une implantation de 13 nouvelles éoliennes dans le nord du département, les avis des uns et des autres s'opposent quant à l'intérêt de cette décision.

Vincent Faure
vincent.faure@centrefrance.com

« Ils ont dû se dire que parce qu'il y avait trois pelés et deux tondus, c'était le bon endroit pour installer des éoliennes », s'amuse à expliquer Joëlle Bellegueule, qui n'en cache pas moins son agacement. Avec son mari, tous deux retraités depuis près de dix ans, ils s'opposent fermement à la récente autorisation d'implantation, accordée par la préfecture de Corrèze de huit éoliennes sur leur commune de Laroche-près-Feyt et celle voisine de Feyt, censées avoir une capacité de production d'environ 30 mégawatts.

Le mercredi 11 janvier, Étienne Desplanques, préfet de la Corrèze, validait dans le même temps, à quelques kilomètres de là, un second projet de cinq implantations sur la commune d'Aix (15 à 20 mégawatts) dans le nord-est du département. « C'est vrai qu'on n'est pas beaucoup d'habitants dans notre zone, mais on existe quand même », s'insurge celle qui est membre de l'association environnementale et d'opposants Agir pour le pays d'Eygurande.

« Vous savez, le problème avec

les éoliennes, c'est que souvent les gens en veulent mais jamais chez eux », répond le maire de sa commune, Pierre Chevalier. Pour sa part, il les a bien voulues chez lui, du moins sur des terrains privés de Laroche-près-Feyt. L'édile, par ailleurs président de Haute-Corrèze communauté, accueille cette actualité comme une aubaine.

« Pourquoi ne pas avoir interrogé l'intégralité de la population ? »

Initié en 2012 par le promoteur Velocita et alors approuvé par un conseil municipal majoritairement opposé au nucléaire, ce projet de parc éolien - désormais autorisé - prévoit l'installation de quatre éoliennes sur des terrains privés sur la commune de Laroche-près-Feyt et quatre autres à Feyt dont une sur un terrain communal. Si ses administrés n'ont pas été directement interrogés, Pierre Chevalier rappelle qu'une enquête publique a émis un avis favorable. « Trois commissaires enquêteurs sont venus durant un mois. »

Sur la commune d'Aix, le projet d'implantation des cinq éoliennes porté par la société Élément a été soumis au vote d'une

partie de la population. « Deux éoliennes vont être installées sur des biens de section, explique le maire François Ratelade. En février 2018, on a donc organisé un référendum pour les 40 personnes étant des ayants droit de ces biens de section. » Un vote qui s'est avéré unanimement favorable au projet (33 pour sur 38 votants).

« Mais pourquoi ne pas avoir interrogé l'intégralité de la population de la commune ? » questionne Françoise Lefebvre, membre de l'association Sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon, également opposée à ces deux nouveaux parcs éoliens corréziens.

Par ailleurs, les deux associations d'opposition estiment qu'une décision collégiale quant à ces installations serait plus judicieuse. « Et puis la Corrèze est un territoire peu venté, avance Françoise Lefebvre. L'installation d'éoliennes détruit la faune et c'est sans compter l'impact visuel et les nuisances sonores qu'elles provoquent. »

Politique nationale et retombées économiques

Alors que le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vient d'être définitivement adopté par le Parlement le mardi 7 février par un ultime vote du Sénat, ces deux nouveaux parcs éoliens viennent s'ajouter au seul existant

actuellement en Corrèze, situé à Peyrelevade et composé de six éoliennes. Pour la commune de Laroche-près-Feyt, les quatre installations devraient rapporter environ 50.000 euros. À Aix, le gain serait de 69.000 euros par année. « Une somme non négligeable », s'accordent à dire les deux maires. François Ratelade imagine déjà comment l'investir. « Toute cette somme sera utilisée intégralement dans la transition énergétique pour la population et la rénovation thermique des habitations principales. Pas question d'utiliser cet argent pour autre chose. »

Avec Pierre Chevalier, ils estiment malgré tout, que seul un « mix énergétique » reste valable pour développer la production d'énergies renouvelables à l'avenir. Le maire de Laroche-près-Feyt prévoit ainsi de consulter sa population afin de développer le photovoltaïsme sur sa commune à court terme.

À ce jour, aucun recours en justice n'a été déposé contre les deux nouveaux parcs éoliens corréziens. Les opposants disposent de quatre mois pour le faire. Joëlle Bellegueule qui ne veut pas voir sa maison « entourée d'éoliennes » compte bien en déposer un prochainement. « On n'a pas l'intention de baisser les bras. Tout de même, j'espérais passer une retraite plus paisible. » ■

EN CHIFFRES

13

13 éoliennes réparties sur trois communes ont reçu récemment l'autorisation de construction délivrée par la préfecture de la Corrèze. Cinq sont situées à Aix et huit à Laroche-près-Feyt - Feyt (voir ci-contre).

2

Actuellement, deux projets de parcs éoliens sont à l'étude par la préfecture. Sont concernées Champagnac-la-Prune et Neuville pour l'installation de quatre éoliennes sur chacune des deux communes.

9

La puissance émise par le seul parc éolien de la Corrèze est de 9 mégawatts (MW). En Nouvelle-Aquitaine, la puissance éolienne est estimée à 1.160 MW selon la Dreal. En France, celle-ci représente 17,9 GW.



« A Peyrelevade, on est plutôt fier d'avoir des éoliennes »

Premier parc éolien en Corrèze et en Limousin, le site de Peyrelevade dont les éoliennes pourraient être changées, a permis de financer plusieurs projets sur la commune du nord du département.

Mises en service en janvier 2005, les six éoliennes de 70 mètres de haut et produisant un total de 9 mégawatts par an ont été les premières à être installées en Limousin. Perché à 900 mètres d'altitude et situé à mi-chemin entre Pigerolles et Peyrelevade, le parc éolien a vu le jour au terme de quatre années. « Aujourd'hui, ce n'est plus pareil, il faut au moins dix ans, es-



PUISSANCE. Produisant 9 MW par année, les six éoliennes de Peyrelevade permettent d'alimenter une ville de 18.000 habitants. PHOTO AGNÈS GAUDIN

time le maire de Peyrelevade, Pierre Coutaud. À l'époque, personne ne s'était opposé à l'enquête publique et dès que les éoliennes ont été construites ça a attiré beaucoup de visiteurs. Si bien que ça nous a permis de lancer une association, Énergies pour demain, afin de mettre en place des visites sur le site et beaucoup d'actions de sensibilisation à l'environnement. C'est un effet indirect des éoliennes même si l'association a périclité avec le temps. À Peyrelevade, on est plutôt fier d'avoir des éoliennes. »

Financements de projets

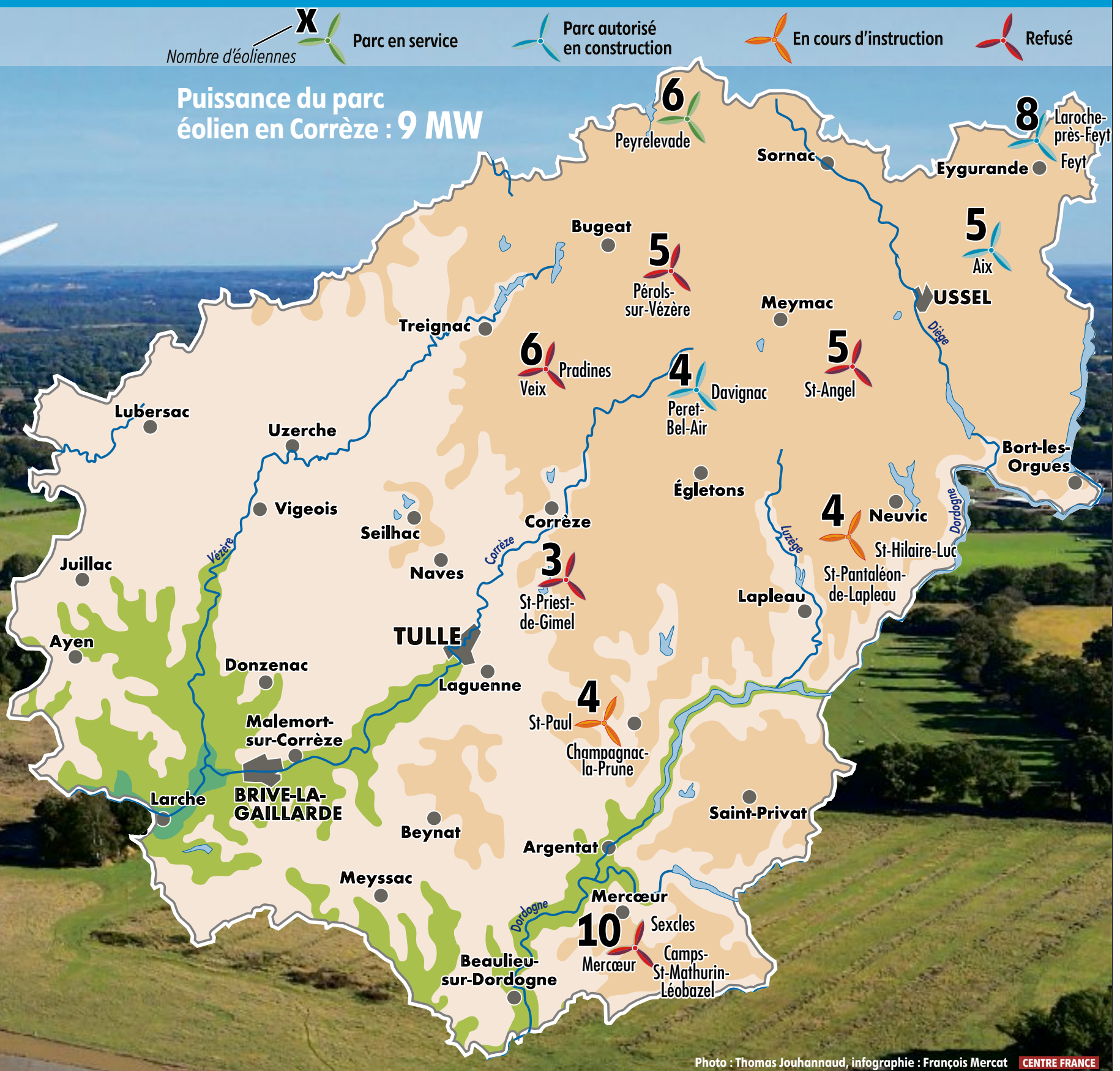
Quant aux retombées économiques, la taxe IFR (Imposition

forfaitaire sur les entreprises de réseaux) a permis au début, de rapporter 50.000 euros par an à l'ancienne communauté de communes du Plateau de Gentioux à laquelle appartenait Peyrelevade. « Concrètement, c'est grâce aux éoliennes qu'on a pu financer l'installation de la maison médicale et le service de garderie à l'école », explique l'édile. La commune ayant rejoint Haute-Corrèze Communauté en 2017, cette taxe est désormais reversée à cette collectivité. « À l'époque, notre envie était surtout de participer au développement des énergies renouvelables », précise Pierre Coutaud. ■

autorisés dans le département

**LE FAIT
DU JOUR**

Les sites éoliens en Corrèze



La commune de Davignac passe de deux à quatre éoliennes

Le projet de Davignac et Péret-Bel-Air autorisé en 2018 par la préfecture a quelque peu changé depuis. Les quatre éoliennes réparties entre les deux communes seront finalement installées uniquement à Davignac. Explications.

Jusqu'à début janvier, il était encore le seul parc éolien en Corrèze autorisé à la construction. Le projet de Davignac et Péret-Bel-Air a depuis été rejoint par les communes d'Aix et de Laroche-près-Feyt qui ont récemment reçu l'approbation préfectorale pour construire deux parcs éoliens (voir ci-dessus). « Nous, ça fait depuis 2018 que l'on a cette autorisation », explique le maire de Davignac, Patrice Barbe. Depuis le 4 janvier précisément. Mais depuis, les choses ont quelque peu changé. Les quatre éoliennes prévues pour ce projet devaient être réparties entre sa commune et celle voisine de Péret-Bel-Air, deux sur chaque.

Décision de justice attendue prochainement

Les deux engins prévus sur cette dernière devaient être construits sur des terrains sectionaux (propriété collective



LIEU. Le puy Péret doit accueillir le parc éolien.
PHOTO LA MONTAGNE

appartenant à l'ensemble des habitants du village). La sous-préfecture d'Ussel a ainsi soumis ce projet de parc éolien aux votes des habitants. « Et celui-ci s'est avéré négatif, regrette Patrice Barbe. Avec le promoteur Valeco, on a ainsi récupéré ces deux éoliennes pour les mettre sur notre commune de Davignac. Le promoteur va s'occuper de la partie juridique. »

Les quatre engins, d'une puissance de 3 MW chacun, devraient être installés dans une forêt domaniale du puy Péret, à 900 mètres d'altitude.

De quoi rapporter près de 50.000 euros par an à la petite commune de 232 habitants. « À notre échelle, ce n'est pas négligeable, commente l'édile. Ça nous permettrait par exemple d'investir sur les routes. »

Un appel non suspensif déposé le 28 octobre 2020 par l'association d'opposants Vents de Corrèze devrait être jugé par le tribunal administratif de Bordeaux d'ici le printemps. Si la décision de justice est favorable à la commune de Davignac, la construction du parc éolien pourrait débuter en 2024. ■

V. F.